



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'une emprise située à l'angle de la rue Henri Barbusse et du quai Alfred Sisley Villeneuve-la-Garenne appartenant au domaine public communal

Par arrêté municipal SJ_2024_10_05, le Maire de Villeneuve-la-Garenne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'une emprise de 141 m², située à l'angle de la rue Henri Barbusse et du quai Alfred Sisley appartenant au domaine public communal.

Le siège de cette enquête publique est fixé à la Mairie de Villeneuve-la-Garenne, Centre administratif, et aura lieu du **jeudi 14 novembre 2024 au vendredi 29 novembre 2024 inclus**, pour une durée de quinze jours consécutifs.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Villeneuve-la-Garenne, Centre administratif, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au mercredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 8H30 à 12H00, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13H30 à 17H00 et le samedi de 9h à 11h45, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et éventuellement consigner leurs observations et propositions sur le registre spécialement ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/desaffectedation-declassement-voirie-villeneuve>, et sur le site Internet de la commune de Villeneuve-la-Garenne (www.villeneuve92.com).

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Il sera accessible depuis le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/desaffectedation-declassement-voirie-villeneuve> et sur le site Internet de la commune de Villeneuve-la-Garenne (www.villeneuve92.com).

Monsieur André GOUTAL, Commissaire divisionnaire en retraite et désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique, se tiendra à la disposition du public en Mairie de Villeneuve-la-Garenne pour recevoir ces observations écrites et orales les :

- Jeudi 14 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 :
- Vendredi 29 novembre 2024 de 14h00 à 17h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête (papier et dématérialisés) tenus à sa disposition. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique : Monsieur André GOUTAL, Commissaire enquêteur, Mairie de Villeneuve-la-Garenne, Centre Administratif, 28 avenue de Verdun, 92390 Villeneuve-la-Garenne. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de toute personne en faisant la demande. En outre, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Service Foncier de la Ville de Villeneuve-la-Garenne, à l'adresse suivante : service-foncier@villeneuve92.com.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Villeneuve-la-Garenne. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Accusé de réception en préfecture
092719200789_202410281501_2024_10_05-AR
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris
Date de télétransmission : 28/10/2024
Date de réception préfecture : 28/10/2024